La praire

Espèce emblématique des marées d' hiver (Venus verrucosa)
Taille réglementaire : 4,3 cm

C'est un ***coquillage très recherché*** lors des marées de septembre à avril, sur la côte ouest du département de la Manche. Son ***goût***, légèrement sucré, est apprécié et en fait un incontournable des plateaux de fruits de mer, même, si parfois, il est consommé farci au four.

Comme la plupart des coquillages, il ***n'aime pas le mauvais temps*** et une tempête ou un grand froid avant une grande marée n'est jamais l'assurance d'une pêche miraculeuse. Le grand froid peut même occasionner d'importants dégâts comme on l'a vu en 1963 et 1990 : le préfet de la Manche a été dans l'obligation d'en interdire la pêche, les praires ayant gelé, jonchant l'estran et présentant un risque sanitaire.

Une ***marée assez importante*** est en général nécessaire (au moins 90/95) et l'on recherchera les zones de sable assez grossier fait de gros grains et de débris de coquilles qu'affectionne particulièrement la praire.

C'est un ***fouisseur*** qui s'enfonce plus ou moins dans le sable. On peut voir parfois les deux valves de sa coquille à peine dépasser à la surface du sable et seul un œil exercé détectera sa présence. On appelle cette technique ***« pêche à la forme »***.

À d'autres moments, par journée bien ensoleillée, il n'est pas rare d'apercevoir, dans du sable sec et relativement haut par rapport au zéro des cartes, un ***trou dans le sable*** qui rappelle un peu celui du couteau mais en plus petit : c'est la marque de la praire.

Cependant la technique de pêche la plus amusante est incontestablement la ***« pêche à la pissée »***. Les fouisseurs, chargés d'eau, se referment brutalement à la première alerte en projetant cette eau à la surface du sable ; la technique consistera donc à provoquer la peur de l'animal à l'aide d'un outil adéquat (petite fourche 2 doigts idéale) avec lequel on frappera le sol en avançant doucement et à repérer l'emplacement du jet qui trahit la présence du coquillage. La difficulté étant de *« photographier »* en une fraction de seconde la ou les bonnes pissées car vous imaginez aisément qu'il peut y avoir plusieurs praires et également d'autres *« pisseurs »* dans votre rayon d'action ; le jet de la praire est un petit jet de quelques centimètres contrairement à celui d'autres espèces qui peut presque atteindre le mètre. ***Dans l'eau, on aperçoit un petit nuage de sable***.

Depuis quelques temps, certains pêcheurs utilisent une ***« boîte vitrée »*** qu'ils poussent à la surface de l'eau et qui permet de mieux voir les pissées.

À noter qu'il est fréquent de trouver, en bordure, ***des bancs de praires ou en cohabitation, des amandes de mer*** dont la marque est quelque peu différente et se présente souvent sous la forme d'un T et dont la qualité gustative ne fait pas l'unanimité.

La ***conservation des praires*** ne pose aucun problème ; il est possible de les garder au frais dans une cave bien rangées à plat dans un panier pendant plusieurs jours ; la praire est probablement le coquillage qui vit le plus longtemps hors de l'eau (j'en ai testées à 22 jours) ; il faut surtout éviter le vent (hotte pendue dehors) et ne pas trop les mettre au réfrigérateur sauf, évidemment, une heure avant de les servir à table.

On l'aura compris, les techniques de pêche décrites ci-dessus nécessitent une ***certaine expérience*** et surtout une ***vue de chat***. Beaucoup de personnes me disent ne pas avoir une vue suffisante pour repérer trous, marques ou pissées. C'est la raison pour laquelle la ***griffe à dents est autorisée en certaines régions***. Ce n'est évidemment pas une raison pour gratter n'importe où, si j'ose dire, *« à l' aveugle »* ; ***on évitera, en tout cas, de le faire dans les herbiers de zostères***. Les engins autorisés différant sensiblement d'une région à l'autre, il est prudent de s'informer auprès des associations locales ou des DML.

(Cet article, déjà publié en 2006, a été actualisé)

Jean Lepigouchet

Naviguez l'esprit libre

Offre -10% réservée FNPPSF

Assurance bateau*

- Valorisation et fidélisation des bons marins
- Remboursement en valeur d'achat pour les bateaux de moins de 3 ans
- Capital Courtoisie
- Remboursement de la place de port

* Des conditions s'appliquent : renseignements auprès de votre intermédiaire.

L'assurance de votre Association

Bénéficiez d'une assurance adaptée à votre activité associative de pêcheurs plaisanciers

Correspondant hors Méditerranée : **Cabinet Yves Tombette**
Aviva Assurances
54, rue Foch - 22430 Erquy
Tél : 02 96 72 06 14
E-mail : tombette-yves@aviva-assurances.com

Correspondants Méditerranée : **Didier Viala - Jean Pochard**
6 bis, boulevard Guerin
13701 La Ciotat cedex
Tél : 04.42.08.48.61
Email : pochard-viala@aviva-assurances.com

Aviva Solutions : *Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 37 000 euros*
80 avenue de l'Europe - 92270 BOIS COLOMBES
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 499 568 665, n° ORIAS 07 031 709.
Contrats souscrits et gérés auprès de **AGCS (France)** Tour Opus 12
77 Esplanade du Général de Gaulle - 92081 Paris La Défense 9
S.A. au capital de 306 960 608,15 euros. 552 063 497 R.C.S. Nanterre. Entreprise régie par le Code des Assurances
Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) - 61, rue Taitbout - 75009 Paris cedex 09

Aviva Solutions

Coupon-réponse à retourner

Caractéristiques de votre bateau

Constructeur : .....
Modèle : .....
Année de construction : |_|_|_|_| Valeur à assurer : .....
Port d'attache : |_|_|_|_|_| Puissance totale des moteurs : ....
Nombre de mois sans sinistre sur 4 ans |_|_|

Vos coordonnées

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....
Tél. domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Tél. professionnel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
E-mail : .....@.....